

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil municipal de St-Dominique-du-Rosaire tenue ce mercredi 4 mai 2022, à la salle municipale de St-Dominique-du-Rosaire sous la présidence de M. le Maire Christian Legault, et à laquelle sont présents les membres du conseil suivants :

| | | |
|--------------------------------|-------------|--------|
| Monsieur Sylvain Grégoire | Conseiller | No : 2 |
| Madame Christiane Vaillancourt | Conseillère | No : 3 |
| Monsieur Gilles Audet | Conseiller | No : 4 |
| Mme Pierrette Morin | Conseiller | No : 5 |
| Monsieur Pascal Héту | Conseiller | No : 6 |

Est également présente à cette séance Madame Katy Fortier, directrice générale et greffière-trésorière.

Ordre du jour

1. ADMINISTRATION

- 1.1 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
- 1.2 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 13 AVRIL 2022
- 1.3 PÉRIODE DE QUESTIONS
- 1.4 ACHAT REMORQUE FERMÉE
- 1.5 ACHAT COFFRE À OUTILS
- 1.6 OCTROI CONTRAT ABAT-POUSSIÈRE
- 1.7 ACHAT PNEUS NIVELEUSE
- 1.8 PROGRAMME D'AIDE À LA MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE PUBLIC – VOLET 2
- 1.9 PONT CHEMIN HAMEL
- 1.10 RÉOLUTION CLICSÉQUR – ENTREPRISES
- 1.11 DÉPÔT PROJET GARAGE MUNICIPAL PRACIM
- 1.12 VÉRIFIER L'ÉTANCHÉITÉ DU TOIT DE LA SALLE MUNICIPALE
- 1.13 COLLECTE DES ENCOMBRANTS

2. FINANCES

- 2.1 APPROBATION DES COMPTES PAYÉS ET À PAYER

3. CORRESPONDANCES

- 3.1 STATUT D'AVANCEMENT VIDÉOTRON
- 3.2 PLAN D'INTERVENTION EN INFRASTRUCTURES ROUTIÈRES LOCALES
- 3.3 DÉPÔT DE CANDIDATURE 60^E FINALE DES JEUX DU QUÉBEC – HIVER 2026

4. URBANISME

5. AGENTE DE DÉVELOPPEMENT

- 5.1 MOIS DE L'ARBRE
- 5.2 AFFICHER POSTE EMPLOI ÉTUDIANT

6. TRAVAUX PUBLICS

7. SÉCURITÉ PUBLIQUE

8. FORÊTS ET ENVIRONNEMENT

9. RÉGLEMENTS

- 9.1 AVIS DE MOTION ET DÉPÔT PROJET DE RÈGLEMENT ABROGEANT ET REMPLAÇANT
LE RÈGLEMENT # 184-19 CONCERNANT LA TARIFICATION DE L'ENSEMBLE DES
SERVICES MUNICIPAUX

10. VARIA

11. RAPPORT DES MEMBRES DU CONSEIL

12. PÉRIODES DE QUESTIONS

13. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

1. ADMINISTRATION

1.1 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

87-05-22

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

**IL EST PROPOSÉ PAR M. le conseiller Pascal Hétu
ET UNANIMEMENT RÉSOLU**

D'ADOPTER l'ordre du jour tel que proposé.

1.2 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL

88-05-22

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 13 AVRIL 2022

**IL EST PROPOSÉ PAR Mme la conseillère Christiane Vaillancourt
ET UNANIMEMENT RÉSOLU**

D'ADOPTER le procès-verbal du 13 avril 2022 tel que rédigé.

1.3 PÉRIODES DE QUESTIONS

1.4 ACHAT REMORQUE FERMÉE

89-05-22

ACHAT REMORQUE FERMÉE

ATTENDU les diverses activités de la Municipalité;

ATTENDU QUE les travaux d'entretien, de réparation et/ou construction ne peuvent se faire qu'à un seul endroit;

ATTENDU QUE divers outils et équipements peuvent être nécessaires lors de ces travaux;

ATTENDU la nature des travaux, il est difficile de prévoir tous les outils et équipements requis.

**IL EST PROPOSÉ PAR M. le conseiller Pascal Hétu
ET UNANIMEMENT RÉSOLU**

DE PROCÉDER à l'achat d'une remorque fermée en crédit-bail au coût de 10 199\$.

D'AUTORISER M. Christian Legault, maire et Mme Katy Fortier, directrice générale & greffière-trésorière à signer les documents relatifs à cet achat.

1.5 ACHAT COFFRE À OUTILS

90-05-22

ACHAT COFFRE À OUTILS

ATTENDU QUE la Municipalité possède plusieurs outils pour effectuer l'entretien de la machinerie et de ses infrastructures;

ATTENDU QU'il y a lieu que ces différents outils soient entreposés de façon adéquate.

IL EST PROPOSÉ PAR Mme la conseillère Christiane Vaillancourt
ET UNANIMEMENT RÉSOLU

D'ACHETER un coffre à outils au coût de 680\$ excluant les taxes.

1.6 OCTROI CONTRAT ABAT-POUSSIÈRE

91-05-22

OCTROI CONTRAT ABAT-POUSSIÈRE

ATTENDU QUE la Municipalité a fait parvenir une invitation à soumissionner à quatre (4) fournisseurs d'abat-poussière;

ATTENDU QUE la quantité demandée est de 55 000 litres;

ATTENDU le résultat d'ouverture des soumissions;

| FOURNISSEUR | \$/LITRE | TOTAL EXCLUANT LES TAXES |
|-------------------------|-----------------|--------------------------|
| Marcel Baril | 0,4429\$/litre | 24 359,50\$ |
| RM Entreprises | 0,4160\$/litre | 22 880,00\$ |
| Sel IceCat Inc. | 0,45804\$/litre | 25 190,00\$ |
| Modular Chemical System | 0,4430\$/litre | 24 365,00\$ |

IL EST PROPOSÉ PAR M. le conseiller Sylvain Grégoire
ET UNANIMEMENT RÉSOLU

D'OCTROYER le contrat d'achat de 55 000 litres d'abat-poussière au plus bas soumissionnaire conforme, RM Entreprises, au coût de 0,4160\$/litre pour un total de 22 880,00\$ excluant les taxes.

1.7 ACHAT PNEUS NIVELEUSE

92-05-22

ACHAT PNEUS NIVELEUSE

ATTENDU QUE la niveleuse a besoin de pneus;

IL EST PROPOSÉ PAR M. le conseiller Sylvain Grégoire
ET UNANIMEMENT RÉSOLU

D'ACHETER 2 pneus au coût de 1 475\$ chacun excluant les taxes.

1.8 PROGRAMME D'AIDE À LA MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE PUBLIC – VOLET 2

93-05-22

PROGRAMME D'AIDE À LA MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE – VOLET 2

ATTENDU QUE la Municipalité mettra en place un circuit de canot;

ATTENDU QUE pour faciliter l'accès à ce circuit, entre autres au service d'urgence, un chemin multiusage doit être amélioré;

IL EST PROPOSÉ PAR Mme la conseillère Christiane Vaillancourt
ET UNANIMEMENT RÉSOLU

DE déposer une demande d'aide financière au Programme d'aide à la mise en valeur du territoire public – Volet 2;

D'AUTORISER le directrice générale & greffière-trésorière, Mme Katy Fortier à signer tous les documents relatifs à cette demande.

1.9 PONT CHEMIN HAMEL

94-05-22

PONT CHEMIN HAMEL

ATTENDU QU'un incendie a en partie détruit le Pont Davy en 2020;

ATTENDU QUE les débris et la structure du pont reposent dans le lit de la rivière Davy;

ATTENDU QU'il y a lieu de procéder à l'enlèvement des débris;

ATTENDU QUE les travaux doivent respecter certaines normes;

ATTENDU QUE Bio Rives consultant en environnement a déposé une offre de service pour l'étude de caractérisation écologique des milieux humides et hydriques et demandes d'autorisation ministérielle.

IL EST PROPOSÉ PAR M. le conseiller Pascal Héту
ET UNANIMEMENT RÉSOLU

DE mandater la firme Bio Rives consultants en environnement pour effectuer l'étude de caractérisation écologique des milieux humides et hydriques et demandes d'autorisation ministérielle au coût de 14 000\$ excluant les taxes.

1.10 RÉOLUTION CLICSÉQUR – ENTREPRISES

95-05-22

RÉOLUTION CLICSÉQUR – ENTREPRISES

ATTENDU l'embauche de Mme Katy Fortier au poste de directrice générale & greffière-trésorière;

IL EST PROPOSÉ PAR M. le conseiller Gilles Audet
ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE Mme Katy Fortier, directrice générale & greffière-trésorière de la Municipalité de St-Dominique-du-Rosaire soit autorisé :

- À gérer l'inscription de la Municipalité de St-Dominique-du-Rosaire à ClicSÉQUR – Entreprises;
- À gérer l'inscription de la Municipalité de St-Dominique-du-Rosaire à Mon dossier pour les entreprises et, généralement, à faire tout ce qui est utile et nécessaire à cette fin;
- À remplir les rôles et à assumer les responsabilités du responsable des services électroniques décrits dans les conditions d'utilisation de Mon dossier, notamment en donnant aux utilisateurs de l'entreprise, ainsi qu'à d'autres entreprises, une autorisation ou une procuration;

- À consulter le dossier de l'entreprise et à agir au nom et pour le compte de l'entreprise, pour toutes les périodes et toutes les années d'imposition (passées, courantes et futures), ce qui inclut le pouvoir de participer à toute négociation avec Revenu Québec, en ce qui concerne tous les renseignements que Revenu Québec détient au sujet de l'entreprise pour l'application ou l'exécution des lois fiscales, de la Loi sur la taxe d'accise et de la Loi facilitant le paiement des pensions alimentaires, en communiquant avec Revenu Québec par tous les moyens de communications offerts (par téléphone, en personne, par la poste et à l'aide des services en ligne).

1.11 DÉPÔT PROJET GARAGE MUNICIPAL PRACIM

96-05-22

DÉPÔT PROJET GARAGE MUNICIPAL PRACIM

ATTENDU QUE la structure du garage municipale présente plusieurs déficiences;

ATTENDU QUE des travaux majeurs devraient être faits afin de rendre le bâtiment conforme et sécuritaire;

ATTENDU QUE les études faites par la municipalité démontrent qu'il serait plus adéquat de construire un nouveau garage plutôt que d'investir dans l'actuel.

IL EST PROPOSÉ PAR M. le conseiller Sylvain Grégoire
ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE le conseil municipal autorise le dépôt de la demande d'aide financière;

QUE la Municipalité a pris connaissance du guide du PRACIM et qu'elle s'engage à respecter toutes les conditions qui s'appliquent à elle;

QUE la Municipalité s'engage, si elle obtient une aide financière pour son projet, à payer sa part des coûts admissibles à celui-ci ainsi que les coûts d'exploitation continue et d'entretien du bâtiment subventionné;

QUE la Municipalité confirme, si elle obtient une aide financière pour son projet, qu'elle assumera tous les coûts non admissibles au PRACIM associés à son projet y compris tout dépassement de coûts.

1.12 VÉRIFIER L'ÉTANCHÉITÉ DU TOIT DE LA SALLE MUNICIPALE

97-05-22

VÉRIFIER L'ÉTANCHÉITÉ DU TOIT DE LA SALLE MUNICIPALE

ATTENDU QU'il y a eu infiltration d'eau à la Salle municipale au printemps 2022;

ATTENDU QU'il y a lieu de faire vérifier l'étanchéité de la toiture et d'apporter les corrections nécessaires;

IL EST PROPOSÉ PAR M^{me} la conseillère Pierrette Morin
ET UNANIMEMENT RÉSOLU

DE mandater un entrepreneur afin de faire vérifier l'étanchéité de la toiture et d'y apporter les correctifs nécessaires;

ÉTANT ENTENDU QU'aucune modification ne pourra être effectuée sans l'autorisation de la direction générale.

1.13 COLLECTE DES ENCOMBRANTS

98-05-22

COLLECTE DES ENCOMBRANTS

ATTENDU QUE la Municipalité a procédé en 2021 à une collecte d'encombrants;

ATTENDU QUE ce service a été apprécié par les citoyens;

ATTENDU QUE ce service a permis d'éviter certains dépotoirs naturels;

IL EST PROPOSÉ PAR Mme la conseillère Christiane Vaillancourt
ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE la Municipalité procédera à une collecte d'encombrants les 3 et 4 juin 2022.

2. FINANCES

2.1 APPROBATION DES COMPTES À PAYER

99-05-22

ADOPTION DES COMPTES À PAYER

IL EST PROPOSÉ PAR M. le conseiller Pascal Héту
ET UNANIMEMENT RÉSOLU

DE DÉPOSER, D'ACCEPTER ET D'APPROUVER les comptes payés et la liste des comptes à payer au 1^{er} mai 2022, tels que présentés et jointes à la présente résolution, soit;

Les comptes payés et à payer pour un montant de 43 382,10 \$;

Les comptes payés et à payer du service forêt pour un montant de 10 375,30 \$;

Les salaires versés au mois d'avril pour la rémunération des élus et des employés municipaux au montant de 17 630,72 \$.

3. CORRESPONDANCES

3.1 STATUT D'AVANCEMENT VIDÉOTRON

Les travaux préparatoires se poursuivent et la construction est débutée dans certains secteurs.

3.2 PLAN D'INTERVENTION EN INFRASTRUCTURES ROUTIÈRES LOCALES

La MRC d'Abitibi a confié le mandat d'élaboration du Plan d'intervention en infrastructures routières locales à Pluritec. Ces derniers informent les municipalités qu'une équipe sera déployée à la fin juin pour inspecter les ponceaux.

3.3 DÉPÔT DE CANDIDATURE 60^E FINALE DES JEUX DU QUÉBEC – HIVER 2026

La MRC d'Abitibi conjointement avec la Ville d'Amos déposera son dossier de candidature pour recevoir la 60^e finale des jeux du Québec – Hiver 2026.

4. URBANISME

5. AGENTE DE DÉVELOPPEMENT

5.1 MOIS DE L'ARBRE

Mai est le mois de l'arbre, la distribution se fera le 25 mai prochain.

5.2 AFFICHER POSTE EMPLOI ÉTUDIANT

100-05-22

AFFICHER POSTE EMPLOI ÉTUDIANT

**IL EST PROPOSÉ PAR M. le conseiller Gilles Audet
ET UNANIMEMENT RÉSOLU**

D’AFFICHER un poste d’emploi étudiant pour la saison estivale 2022.

6. TRAVAUX PUBLICS

7. SÉCURITÉ PUBLIQUE

8. FORÊTS ET ENVIRONNEMENT

9. RÉGLEMENTS

9.1 **AVIS DE MOTION ET DÉPÔT PROJET DE RÈGLEMENT ABROGEANT ET REMPLAÇANT LE RÈGLEMENT # 184-19 CONCERNANT LA TARIFICATION DE L’ENSEMBLE DES SERVICES MUNICIPAUX**

M. le conseiller Pascal Héту a déposé et présenté le projet de règlement abrogeant et remplaçant le Règlement # 184-19 concernant la tarification de l’ensemble des services municipaux.

Avis de motion est également donné par ledit membre du conseil municipal que lors d’une prochaine séance du conseil municipal, la Municipalité adoptera le Règlement # 202-22 abrogeant et remplaçant le Règlement #184-19 concernant la tarification de l’ensemble des services municipaux.

10. VARIA

- 10.1 Monsieur le maire fait un compte rendu de l’installation de l’équipement audiovisuel à la Salle municipale
- 10.2 La compagnie Lanoix Larouche a été mise au courant que 2 des thermopompes installées à l’hiver ne fonctionnaient pas.
- 10.3 Le conseil prévoit faire une rencontre afin de planifier les activités d’investissement à venir.

11. RAPPORT DES MEMBRES DU CONSEIL

12. PÉRIODE DE QUESTIONS

13. LEVÉE DE L’ASSEMBLÉE

Les sujets à l’ordre du jour étant épuisés, la séance est levée il est 20h55

Je, Christian Legault, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu’il contient au sens de l’article 142 (2) du Code municipal

Christian Legault
Maire

Katy Fortier
Directrice générale & greffière-trésorière